



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT
INTERURBAIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REFONTE DES SYSTEMES D'AIDE A L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAEIV), DE BILLETTIQUE ET DE RESERVATION

Tenue à l'auditorium de la province Sud (Nouvelle-Calédonie)

Le vendredi 30 avril 2021

Introduction :

Le SMTI informe les entreprises de l'importance de l'implication des acteurs économiques locaux dans le futur appel d'offre, un tel projet ne pouvant que très difficilement être réalisé, notamment en terme de suivi par l'intermédiaire d'entreprises nationales et/ou étrangères.

Il précise également que les éléments présentés ce jour sont susceptible d'être ajustés dans le DCE qui sera remis dans le cadre de l'appel d'offre.

1/ Projection aux entreprises d'un PowerPoint présentant :

1. Le SMTI et le RAÏ
2. Fonctionnement des systèmes actuels
3. Besoins et fonctionnalités attendus
4. Planning

2/ Discussion avec les entreprises présentes sous forme de Questions/Réponses

Questions des entreprises	Réponses du SMTI
Quelle est la difficulté majeure du système actuel du SMTI : le SAE, le matériel ou la couverture GSM ?	Il peut y avoir des problématiques de perte du signal (dans les zones non couvertes notamment) mais il existe également des difficultés dans la remontée et la transmission des données entre les systèmes existants et, ou dans leur exploitation
La nouvelle flotte d'autocar que le SMTI projette d'acheter est-elle définie notamment en termes de provenance géographique, de marque et de câblage à bord des véhicules ?	Non, rien n'est encore précisément défini, l'appel d'offres de commande d'autocars n'étant pas encore publié. A noter que la flotte actuelle et la nouvelle flotte seront exploitées pour partie en même temps et pour une durée indéterminée.
Les bons de transport se substituent-ils aux billets délivrés à bord ?	Non, les bons de transport constituent un moyen de paiement, un billet est toujours délivré.

Le système de CCTV fera-t-il partie du DCE ?	Non, pas de gestion ni d'interface avec les futurs systèmes
Le nouvel SAE-IV doit-il fonctionner sur l'actuelle et/ou la nouvelle flotte d'autocar ?	Les deux.
La nouvelle flotte sera-t-elle achetée avec un système embarqué compris ? Pourquoi ne pas se baser sur des systèmes proposés par les constructeurs d'autocars ?	Non car le SMTI ne s'inscrit pas dans un SAE classique, il comprend un certain nombre de spécificités notamment celle de la vente à bord et de la réservation. Le SMTI souhaite également maîtriser le système dans un souci de maintenabilité et d'amélioration continue, ce qui est plus difficile avec des systèmes « de série ».
Que représentera la nouvelle flotte par rapport à l'ancienne ?	La nouvelle flotte comprendra environ 40 autocars mais entre 10 et 20 autocars de la flotte actuelle seront potentiellement conservés. En effet, la tendance est vers une augmentation de la flotte compte tenu de la croissance des besoins de transport.
Des bornes automatiques de vente (DAB) sont-elles envisagées dans le DCE ?	Non.
Le SMTI dispose-t-il et/ou prévoit-il des panneaux d'information aux voyageurs ?	Un seul panneau existe à la gare de Nouméa. Pas de panneau prévu aux autres arrêts car aucun poteau ou abris.
Quel est le niveau d'intégration de la plateforme « KEDIA » ? plus spécifiquement, est-il prévu de pouvoir acheter des tickets du RAÏ via celle-ci ?	C'est un objectif affiché par le gouvernement mais ce n'est pas encore possible. Il est toutefois à noter que le calculateur d'itinéraire de KEDIA sera utilisé par le nouveau SAE-IV du SMTI.
Un module de gestion de maintenance des véhicules sera-t-il une demande dans le cadre du DCE ?	Non.
Le système billettique devra-t-il pouvoir s'interopérer sur le plan des supports de titres ? Auquel cas des normes d'échanges de données seront-elles exigées dans le DCE ?	Les supports de titre de Tanéo (par exemple) ne pourront être utilisés par le système. En revanche, le SMTI envisage l'utilisation de cartes propres (sans contact).
Le SMTI organise-t-il des voyages à la demande ?	Non mais des « renforts » c'est-à-dire des services supplémentaires sont susceptibles d'être déployés lors des longs week-end et au début et à la fin des vacances scolaires.
Un module de gestion intégrée du planning des agents sera-t-il demandé dans le DCE ?	Oui, des fonctions de graphichage sont exigées.
Les informations sur le nombre d'utilisateurs et les évolutions seront-elles disponibles dans le DCE ?	Oui.
Ces systèmes peuvent exiger une maintenance complexe, sera-t-elle intégrée ou sous-traitée ?	Le SMTI porte une grande attention sur la qualité de l'offre de maintenance proposée à l'issue de la période de garantie, sachant que si le système venait à poser trop de difficultés, les chauffeurs pourraient le rejeter.

3/ Conclusion

Le SMTI recommande aux acteurs locaux qui n'auraient pas d'expérience dans le domaine du transport de nouer des partenariats avec des acteurs économiques spécialisés dans le domaine.

Les entreprises présentes sont informées que le PowerPoint qui leur a été présenté ainsi que le présent compte rendu des échanges seront disponibles sur le site internet du SMTI la semaine prochaine.